

## TARIFS MATERNELLE MONTESSORI 2018/2019

Document à retourner au secrétariat dument rempli, daté et signé

**Nom de l'élève :**

**Prénom :**

**Classe :**

**Régime :**

### 1. CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Montant de la contribution	<b>2700 € par an</b>	<input type="checkbox"/>
Frais de dossier pour la première inscription	<b>300 €</b>	<input type="checkbox"/>

### 2. DEMI-PENSION :

Forfait annuel (4 repas par semaine)	<b>730 € par an</b>	<input type="checkbox"/>
Repas occasionnel	<b>6,00 € le repas</b>	

### 3. GARDERIE ET ETUDE SURVEILLEE :

Forfait garderie du matin	<b>189 € par an</b>	<input type="checkbox"/>
Garderie du matin occasionnelle	<b>2.60 € par jour</b>	
Forfait étude et garderie du soir, du lundi au vendredi	<b>230 € par an</b>	<input type="checkbox"/>
Etude et garderie du soir occasionnelle	<b>3.60 € par jour</b>	

### 4. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

Cotisation A.P.E.L (sauf si déjà réglée dans un autre établissement fournir un justificatif. <b>En cas de désaccord merci de nous informer par écrit.</b> )	<b>27 € par an</b>	<b>oui</b>	<input type="checkbox"/>
		<b>non</b>	<input type="checkbox"/>

### 5. DIVERS :


Les frais d'impayés seront refacturés.

**6. MODES DE REGLEMENT :**       Chèque       Prélèvement

Blois, le

Signature du Père

Signature de la Mère



*Soutenez l'éducation de vos enfants*  
**SOYEZ SOLIDAIRE !**

Faites faisant un don à la Fondation Victor Dillard (Réduction d'impôts de 66% des sommes versées).  
La Fondation Victor Dillard a été reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal Officiel. Elle présente un caractère éducatif, philanthropique, social, culturel.

**Vous trouverez dans le dossier d'inscription un formulaire qui permettra que votre don soit affecté à un projet de Saint-Charles. <http://www.fondation-dillard.org>**